



Accident d'un ami avec ma voiture

Par **coclico**, le **08/04/2012 à 15:04**

Bonjour,
J'ai donné mes clés de voiture (la voiture de ma mère) à un ami (qui n'a pas son permis) en état d'ébriété pour qu'il puisse y dormir. Or, cet ami a pris la voiture et s'est planté avec (tout seul). Il m'a ensuite appelé pour me prévenir mais quand je suis arrivée sur les lieux, il n'était plus là. Les gendarmes sont arrivés et j'ai dû leur donner son nom, étant moi-même en état d'ébriété et donc pas en état de conduire.
Que dois-je faire? Dois-je porter plainte? Comment cela va-t-il se passer au niveau de mon assurance? Que risque mon ami, sachant qu'il n'a pas été pris sur le fait mais que j'ai quand même donné son nom?

Par **Tisuisse**, le **08/04/2012 à 17:27**

Bonjour,
Vous allez devoir payer une nouvelle voiture à votre mère car l'assurance ne garantira pas. Par ailleurs, s'il a commis des dommages ailleurs, vous allez devoir les payer de vos sous, quitte à vous retourner ensuite contre votre "ami-conducteur".

Par **chaber**, le **08/04/2012 à 17:43**

bonjour
Votre mère vous a confié son véhicule et vous n'aviez pas à la prêter à votre ami.
Si cette voiture est assurée en dommages, les garanties ne seront pas acquises vu l'état d'ébriété et l'absence de permis.
De plus les dommages causés à autrui seront à la charge de votre mère.
Désolé Tisuisse j'étais également en train de répondre